

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 MARS 2011**

L'an deux mil onze, le jeudi dix sept mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle annexe à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE BARRON Gérard, Maire.

**Présents** : Mr LE BARRON, Mr DUHAMEL, Mr ROBILLARD Franck, Mme LORGERIE Nelly, Mme IMBEAUD Isabelle, Mme CATTANEO Brigitte, Mme LE ROUX Sylviane, Mr PAQUET Jean Pierre, Mr CHAPRO Gaëtan, Mme MANOURY Yolande, Mr DURAND Jean-Paul, Mr DUREL Benoît, Mr ARMAND Gillès.

**Procurations** : de Mr LALLOUET Patrick à Mr DUHAMEL Pascal  
et de MR MONCEL Michel à Mr PAQUET Jean-Pierre.

**Absents** : //

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Mr DUHAMEL Pascal a été élu secrétaire de séance.

### **Délibération n°12/2011 : Vote du compte administratif 2010 de la commune :**

Mr Robillard Maire Adjoint, présente le compte administratif 2010 de Monsieur LE BARRON. Il s'équilibre comme suit :

#### **Section de Fonctionnement :**

- Recettes réalisées : 781 022.99 €
- Dépenses réalisées : 795 629.83 €
- Résultat de l'exercice : - **14 606.84 €**

#### **Section d'Investissement :**

- Recettes réalisées : 177 409.15 €
- Dépenses réalisées : 243 581.85 €
- Résultat de l'exercice : - 66 172.70 €

**Reste à réaliser en investissement au 31/12/10 : 162 000 €**

- o Fonctionnement : Ex précédent : 578 750.89 €  
Affect résultat : 90 642.15 €  
Exercice 2010 : - 14 606.84 €  
**Résultat de clôture : 473 501.90 €**
- o Investissement : Ex précédent : - 40 442.15 €  
Exercice 2010 : - 66 172.70 €  
**Résultat de clôture : - 106 614.85 €**

**Résultat cumulé : 366 887.05 €**

Le compte administratif 2010 de la commune est adopté à l'unanimité par les membres présents.

**Délibération n°13/2011 : Vote du compte administratif « Assainissement » 2010 :**

Mr Robillard, Maire Adjoint, présente le compte administratif 2010 de Monsieur LE BARRON. Il s'équilibre comme suit :

**Section d'Exploitation**

- Recettes réalisées : 60 316.58 €
- Dépenses réalisées : 49 211.11 €
- Résultat de l'exercice : 11 105.47 €

**Section d'Investissement :**

- Recettes réalisées : 47 154.63 €
- Dépenses réalisées : 51 484.61 €
- Résultat de l'exercice : - 4 329.98 €
- 

**Restes à réaliser en investissement au 31/12/10 : 20 000 €**

- o Exploitation : Ex précédent : 118 747.01 €  
Affectation résultat : 30 445 .86 €  
Exercice 2010 : 11 105.47 €  
**Résultat de clôture : 99 406.62 €**
- o Investissement : Ex précédent : 24 554.14 €  
Exercice 2010 : - 4 329.98 €  
**Résultat de clôture : 20 224.16 €**

**Résultat cumulé : 119 630.78 €**

Le compte administratif 2010 « Assainissement » est adopté à l'unanimité par les membres présents.

**Déliération n°14/2011 : Vote du compte administratif 2010 du lotissement « les tilleuls » :**

Mr Robillard Maire Adjoint, présente le compte administratif 2010 de Monsieur LE BARRON. Il s'équilibre comme suit :

**Section de Fonctionnement :**

- Recettes réalisées : 564 887.48 €
- Dépenses réalisées : 564 887.48 €
- Résultat de l'exercice : 0
- 

**Section d'Investissement :**

- Recettes réalisées : 475 565.47 €
- Dépenses réalisées : 383 080.48 €
- Résultat de l'exercice : 92 484.99 €

- o Fonctionnement : Ex précédent – 1964.49 €  
Exercice 2010 : 0  
**Résultat de clôture : - 1964.49 €**
- o Investissement : Ex précédent : 246 241.53 €  
Exercice 2010 : 92 484.99 €  
**Résultat de clôture : 338 726.52 €**

**Résultat cumulé : 336 762.03 €**

Le compte administratif 2010 du lotissement « les tilleuls » est adopté à l'unanimité par les membres présents.

**Délibération n°15/2011 : Compte de gestion 2010 de la commune :**

Le compte de gestion de l'exercice 2010 présenté par monsieur FUSEE, trésorier principal de la trésorerie de Caen Ouest, en concordance avec les chiffres du compte administratif de Monsieur le Maire, est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

**Délibération n°16/2011 : Compte de gestion 2010 de l'assainissement :**

Le compte de gestion de l'exercice 2010 présenté par monsieur FUSEE, trésorier principal de la trésorerie de Caen Ouest, en concordance avec les chiffres du compte administratif de Monsieur le Maire, est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

**Délibération n°17/2011 : Compte de gestion 2010 du lotissement « les tilleuls » :**

Le compte de gestion de l'exercice 2010 présenté par monsieur FUSEE, trésorier principal de la trésorerie de Caen Ouest, en concordance avec les chiffres du compte administratif de Monsieur le Maire, est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

**Délibération n°18/2011 : Affectation du résultat 2010 de la commune :**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2010 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 d'un montant de 473 501.90 € et constatant que :

- L'état des Restes à Réaliser en investissement s'élève au 31/12/10 à 162 000 €
- La section Investissement présente un déficit de 106 614.85 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, :

- D'affecter la somme de 268 614.85 € en recettes d'investissements, article 1068
- De reporter le solde soit 204 887.05 € en recettes de fonctionnement, ligne 002

**Délibération n°19/2011 : Affectation du résultat 2010 de l'assainissement:**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2010 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 d'un montant de 99 406.62 € et constatant que :

- L'état des Restes à Réaliser en investissement s'élève au 31/12/10 à 20 000 €
- La section Investissement présente un excédent de 20 224.16 €
- 

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, :

- De reporter le solde soit 99 406.62 € en recettes de fonctionnement, ligne 002

**Délibération n°20/2011 : Affectation du résultat 2010 du lotissement « les tilleuls » :**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2010 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 d'un montant de - 1964.49 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, :

- De reporter cette somme en dépenses de fonctionnement, ligne 002

**Délibération n°21/2011 : Budget Primitif 2011 de la commune :**

Monsieur le Maire présente le budget pour l'exercice 2011 qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 994 583.85 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 1 998 520.15 €

Compte tenu d'un manque important d'éléments à savoir les bases d'imposition pour l'année 2011, Mr le Maire informe l'assemblée que le vote des taux des taxes sera inscrit à l'ordre du jour et reporté au conseil du mois d'avril.

Le projet de budget ainsi présenté est soumis aux voix et adopté à l'unanimité par les membres présents.

**Délibération n°22/2011 : Budget Primitif 2011 «Ass ainissement» :**

Monsieur le Maire présente le budget pour l'exercice 2011 qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 182 090.57 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 1 439 684.16 €

Le projet de budget ainsi présenté est soumis aux voix et adopté à l'unanimité par les membres présents.

**Délibération °23/2011 : Budget Primitif 2011 lotis sement « les tilleuls » :**

Monsieur le Maire présente le budget pour l'exercice 2011 qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 270 542.00 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 489 400.52 €

Le projet de budget ainsi présenté est soumis aux voix et adopté à l'unanimité par les membres présents.

**Délibération n°24/2011 : Enveloppe indemnitaire du personnel communal, année 2011 :**

Mr Le Barron demande à son Conseil Municipal l'octroi d'une enveloppe indemnitaire de 14 000 € pour l'année 2011 pour le règlement des primes I.A.T à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011.

Le Conseil Municipal, à, l'unanimité, accepte cette proposition.

**Délibération n°25/2011 : Tarif de la location cant ine/salle polyvalente :**

Suite à l'extension de la cantine et à la création de la salle polyvalente, Mr le Maire propose de revoir le tarif actuel. Il précise que les locations pourront avoir lieu à partir du 1<sup>er</sup> octobre.

Il interroge l'assemblée pour savoir si elle souhaite étendre la location aux habitants extérieurs à la commune.

Il demande également à l'assemblée de faire des propositions de tarifs.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, décide :

- D'ouvrir la location aux habitants extérieurs à la commune (unanimité)
- D'appliquer les tarifs suivants :
  - ✓ Habitants de Feuguerolles Bully, salle de 200 personnes : 500 € (unanimité)
  - ✓ Habitants de Feuguerolles Bully, salle de 300 personnes : 600 € (unanimité)
  - ✓ Si une 2<sup>ème</sup> location dans l'année, le prix sera de 900 € (unanimité)
- Habitants hors commune, uniquement la salle de 300 personnes : 900 € (9 pour – 6 contre)

Il sera demandé un acompte de 40 % à la signature du contrat et une caution de 1 000 €.

Un forfait « ménage » pourra être facturé en sus si le ménage n'a pas été fait correctement.

**Délibération n°26/2011 : Annulation de la délibération 05/2001 & 06/2011 et délibération sur les demandes de subventions pour l'extension de la cantine/création de la salle polyvalente :**

Mr le Maire rappelle à l'assemblée qu'il avait demandé lors de sa séance du 17 février 2011 d'ajouter le pont suivant à l'ordre du jour :

- autorisation du Maire par son Conseil Municipal à demander des subventions pour l'extension de la cantine /création de la salle polyvalente. Cet ajout avait été accepté à l'unanimité (délibération 05/2011).
- La délibération 06/2011 autorisait le Maire à effectuer les demandes de subventions.

Toutefois, à la demande du bureau du contrôle de légalité de la Préfecture et conformément à l'article L2121-10 et L2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales et afin de ne pas entâcher juridiquement les actes de la commune, il convient d'annuler les délibérations 05/2011 et 06/2011 du 17/02/2011.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'annulation des délibérations 05/2011 et 06/2011.

La convocation du 11 mars mentionnant la demande de subventions pour l'extension de la cantine/création de la salle polyvalente, Mr le Maire demande à son Conseil Municipal l'autorisation d'effectuer des demandes de subventions :

- À la Préfecture au titre de la D.E.T.R
- Au Conseil Général du Calvados
- Au Conseil Régional
- Au titre de l'aide parlementaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte et mandate Mr Le Maire pour faire les démarches nécessaires.

**Délibération n°27/2011 : Emprunt pour le financement de l'extension de la cantine /création de la salle polyvalente :**

Mr le Maire demande l'autorisation de prospecter différents organismes bancaires afin de trouver un financement pour le projet d'extension cantine/création de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte et autorise le Maire à engager les démarches.

**Délibération n°28/2011 : Emprunt pour le financement des travaux de voirie et d'aménagement prévus sur l'année 2011 :**

Mr le Maire demande l'autorisation de prospecter différents organismes bancaires afin de trouver un financement pour les projets de travaux de voirie et d'aménagement pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte et autorise le Maire à engager les démarches.

**Questions diverses** : néant

Séance levée à 23h10.